

# Statuts et recrutement au LFA

## Les résidents

L'agent résident est titulaire de la Fonction Publique française. Il est recruté par le directeur de l'AEFE, sur proposition du chef d'établissement.



Quand l'agent répond aux critères de recrutement sous statut de résident, il est détaché par son Académie d'origine auprès de l'AEFE qui le rémunère, généralement pour une période de 3 ans, renouvelable une fois.

Les postes sont ouverts aux titulaires en fonction en France (y compris DOM/TOM) ou à l'étranger. Les résidents sont rémunérés par la France et leurs revenus sont soumis à la fiscalité française.

» Candidature à un emploi de résident

## Procédure de recrutement

Les personnels résidents sont recrutés par l'Agence, après avis de la Commission Consultative Paritaire Locale (CCPLA), sur proposition du chef d'établissement. La liste des postes de résidents vacants ou susceptibles de l'être, à la rentrée suivante, dans le réseau des établissements scolaires de l'AEFE, est publiée sur le site Internet de l'Agence ([www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)). Elle a pour but d'informer les éventuels candidats. Toutefois, elle n'est ni exhaustive, ni limitative et les candidats peuvent adresser, à tout moment, des candidatures spontanées auprès du Lycée Franco-Allemand et au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Allemagne.

## Le dossier

Les candidats à des postes de résidents devront saisir leurs candidatures en ligne sur le site <http://recrutement.aefe.fr/residents/>

Le dossier complet est à envoyer au SCAC de l'Ambassade de France en Allemagne, avant la date indiquée. Aucun dossier incomplet ne pourra être examiné.

Un double du dossier est à adresser au Lycée Franco-Allemand de Sarrebruck de préférence par mail ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

## Les recrutés locaux

Les recrutés locaux, qui ne doivent pas nécessairement être de nationalité française, sont engagés par la section française du Lycée Franco-Allemand, avec lequel ils signent un contrat conforme au droit allemand.

Les candidatures sont à envoyer par mail au Lycée Franco-Allemand. Elles seront examinées au fur et à mesure des postes à pourvoir, ou bien pour d'éventuels remplacements. **Les candidatures spontanées sont les bienvenues.**

» Dossier de candidature à un emploi de contrat local